

# Les descendants de Sulpice



**Recueil des actes des Darnault  
commune de Le Blanc (Indre)**

# MARRIAGE

N<sup>o</sup> 34. L'AN mil huit cent quatre-vingt, le vingt-neuf du mois de Novembre à dix heures du soir par-devant Nous Sage Pierre maire. Officier de l'Etat civil de la commune du Blanc canton du dit département de l'Indre, sont comparus en la Maison commune Alphonse Debrades

âgé de vingt dix ans, né à la Guorde le 21 Octobre 1844, département du Cher profession de pharmacien demeurant à Chateauroux département de l'Indre fils majeur de Gilbert Debrades

profession d'agriculteur demeurant à Kerany département du Cher et de feu Louis, Jeanne, Adèle, Barreau profession d demeurant à le pere ci présent & consentant,

Et Marie-Joséphine Marthe Kelly Suard, âgée de vingt trois ans

née à St-Gauthier le 23 Janvier 1847 département de l'Indre profession d (dame) demeurant au Blanc département de l'Indre fille majeure de Joseph Etienne Suard

profession de juge de paix demeurant au Blanc département de l'Indre et de Marie Philippine, Eliza, Poitrenaud, vicieil profession d demeurant à

d le pere ci présent & consentant

Lesquels nous ont requis de procéder à la Célébration du Mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites au Blanc les dimanches quatorze & vingt & un Novembre présent mois & à Chateauroux les mêmes dimanches quatorze & vingt & un Novembre courant.

Aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à la réquisition, après avoir donné lecture, 1<sup>o</sup>, de toutes les pièces produites à l'appui du présent Acte; savoir:

Acte de naissance du futur époux, acte de naissance de la future épouse, acte de décès de la mère du futur époux, acte de décès de la mère



27  
chuy

De la future épouse & certificat de non opposition

2° du chapitre VI, titre V. du Code civil, intitulé: du Mariage

Nous avons demandé au futur Époux et à la future Épouse s'ils veulent se prendre pour Mari et Femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement; nous avons déclaré, au nom de la loi que *Alphonse, Debrade & Marie Josephine Marthe, Nelly, Suard,* étaient unis par le mariage

Interpellés de répondre si. **Oui ou Non,** il a été fait un Contrat de mariage. ont répondu que *oui* et que l'Acte a été reçu par *N° Suard* Notaire à *Saint Gaultier* le *vingt trois Novembre mil huit cent quatre vingt.* De tout quoi nous avons dressé acte en présence de *Simon, Suard, Ince*

- De l'épouse  
 âgé de *soixante onze* ans, profession de *propriétaire*  
 demeurant à *Chateauroux* département de *l'Indre*  
 et de *Amard, Suard, cousin de l'époux*
- âgé de  *Trente* ans, profession de *notaire*  
 demeurant à *Saint Gaultier* département de *l'Indre*  
 et de *Achille Lairis, cousin de l'époux*
- âgé de *Trente un* ans profession de *fermier*  
 demeurant au *Sebeaux Commune de Ignolle* département du *Cher*  
 et de *Ferdinand Debrade, père de l'époux*
- âgé de *vingt six* ans profession de *vétérinaire au B<sup>e</sup> Hussard*  
 demeurant à *Lyon* département du *Rhône*

Lecture faite du présent acte les parties comparantes et les témoins ont déclaré savoir signer

*J. Suard*  
*Debrade & N. Suard*  
*Simon*  
*Ince*  
*Debrade*  
*Jagey*